



RÉINSCRIPTION VIA LE PORTAIL PARENTS MOZAÏK
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Aux parents des élèves des écoles primaires
Du préscolaire 4 ans à la 5^e année

Chers parents,

La période d’admission, d’inscription et de réinscription des élèves du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour l’année 2024-2025 aura lieu du **5 au 9 février 2024**.

Pour les élèves du préscolaire à la 5^e année du primaire qui fréquentent déjà une école du CSSDGS, les inscriptions 2024-2025 se feront en ligne grâce au lien sur le Portail Parents Mozaïk qui sera disponible du 5 au 9 février 2024 :

- Étape 1 – Réinscription à l’école
- Étape 2 – Inscription au service de garde (SDG) ou à la surveillance du midi (SDM)

L’inscription des élèves de la 6^e année du primaire qui entreront au secondaire l’an prochain se fera selon les directives qui vous seront transmises directement par l’école secondaire.

Au besoin, nous vous invitons à visionner les vidéos suivants pour de l’aide quant à la création de votre compte, l’association de votre enfant ou encore pour sa réinscription :

[Mozaik-Portail pour les parents](#) (pour un tour d’horizon de Mozaïk Portail)

[Mozaïk-Inscription - Réinscription à l’école](#) (pour la réinscription à l’école)

[Mozaïk-Inscription - Inscription en ligne - Service de garde et SDM](#) (pour l’inscription au SDG ou à la SDM)

Précisions pour le service de garde (SDG) et la surveillance du midi (SDM)

En cas de garde partagée, une réponse à l’inscription au service de garde (SDG) ou à la surveillance du midi (SDM) est **requise de la part des 2 parents**. Le parent ayant l’adresse principale devra faire l’inscription en 1^{er} afin que le 2^e parent puisse avoir accès.

Cliquer sur « Inscrire au service de garde »	Service de garde <u>OU</u> <u>surveillance du midi</u>
Cliquer sur « Ne pas inscrire au service de garde »	Aucun service pour l’année scolaire

Précisions pour les parents des élèves en groupe adapté

Si votre enfant fréquente un groupe adapté dans une autre école que celle du secteur, l’inscription au SDG se fera à l’école où se trouve son groupe adapté. Si vous souhaitez qu’il fréquente le SDG à son école de secteur, communiquez avec cet autre SDG afin de remplir un formulaire papier.

Si vous avez des questions, n’hésitez pas à communiquer avec le secrétariat ou le service de garde de votre école.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Geneviève Nolet
Secrétaire d’école

Annik Boulet
Technicienne en service de garde